

Le Pacte Civil de Solidarité (PACS) est un contrat. Il est conclu entre deux personnes majeures pour organiser leur vie commune.

Pour pouvoir se pacser à Palavas-Les-Flots, l'un des partenaires doit y avoir sa résidence.

Les déclarations de PACS sont enregistrées sur rendez-vous auprès du service État civil.

Démarches

Les documents remplis ainsi que les pièces justificatives sont à remettre par les deux partenaires, dont la présence est obligatoire, le jour du rendez-vous.

Documents à fournir

Pièces d'identité valides et leurs photocopies.



Population: Population

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 39](#)

